

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Niveau / Classe en 2021-2022.....

Nom de l'élève :..... Prénom Boursier oui non

RESPONSABLE LEGAL

M/Mme..... Prénom.....

Adresse..... Code postal..... Ville.....

e-mail..... Tél :.....

RESPONSABLE FINANCIER

M/Mme..... Prénom.....

Adresse..... Code postal..... Ville.....

e-mail..... Tél :.....

Le lycée a mis en place **le paiement en ligne sécurisé** pour le rechargement des cartes de cantine, l'accès se fait par l'espace parent (*suivi des consommations, du solde, réservation, dé-réservation, paiement en ligne*).

Les codes d'accès seront transmis en début d'année scolaire pour les premières inscriptions.

Pour les réinscriptions, le rechargement de la carte de cantine doit se faire prioritairement par ce biais. En cas de perte des codes d'accès, merci de solliciter l'intendance par mail exclusivement (int.0750677d@ac-paris.fr).

Le lycée Élisabeth Lemonnier applique la tarification sociale unique de la Région Île-de-France basée sur le quotient familial. La notice EquiTables 2021 fournit avec la fiche d'inscription vous apporte les informations relatifs à la tarification, également disponible sur le site <https://www.iledefrance.fr/calcullette-quotient-familial>

PIECES A FOURNIR

LA FICHE D'INSCRIPTION signée par l'élève **ET** le responsable légal (*pour les élèves mineurs*) valant *acceptation du règlement intérieur à conserver par l'élève dans son carnet de correspondance*

UN JUSTIFICATIF DE TARIF (*En cas de dossier incomplet le tarif le plus élevé sera appliqué*), au choix :

- attestation restauration scolaire 2021-2022 (*transmis par voie postale par la Région Île de France*) **OU**
- copie de l'attestation CAF (*de moins de 3 mois*) précisant le quotient familial **OU**
- document issu de la calcullette de quotient familial de la Région Île de France disponible sur le site www.iledefrance.fr/calcullette-quotient-familial accompagné de la COPIE de l'avis d'imposition 2020 (sur les revenus 2019), d'une COPIE intégrale du livret de famille et d'une COPIE des dernières prestations familiales.

Pour les premières inscriptions

UN CHEQUE correspondant à 10 repas (*en fonction de la tarification mais ne pouvant être inférieur à 15€*) à l'ordre du Lycée Elisa Lemonnier (*préciser le nom de l'élève au dos du chèque*) (*Le chèque doit être lisible, sans pliure, surcharge ou rature*)

Pour les élèves boursiers

UN RIB pour les élèves boursiers accompagné d'une copie de la notification de bourse des lycées (*Le RIB doit correspondre au responsable légal bénéficiaire indiqué sur la notification de bourse*)

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la demi-pension,

Signature de l'élève

Paris, le.....
Signature du responsable légal/responsable financier

REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE RESTAURATION

La demi-pension est un service rendu aux élèves et à leur famille, le non respect des règles énoncées ci-dessous entraînera automatiquement des sanctions, en particulier l'exclusion du service restauration.

Ce règlement vient compléter le règlement intérieur de l'établissement applicable au sein du service de restauration.

INSCRIPTION ET DEMISSION

Inscription

L'inscription s'effectue tous les ans auprès du service intendance du lycée Elisa Lemonnier, après avoir rempli le formulaire d'inscription accompagné des pièces obligatoires demandées, l'élève est considéré demi-pensionnaire. Une carte d'accès à la demi-pension lui est remise lors de sa première inscription.

Les élèves n'ayant pas rempli de dossier d'inscription sont considérés comme externes, ils peuvent manger exceptionnellement à la demi-pension au tarif maximum déterminé par la région Ile de France

Démission

En cas de démission ou de départ pour tout autre motif, **un formulaire de demande de remboursement**, disponible au secrétariat d'intendance en charge de la demi-pension, vous permet de demander le remboursement des sommes restantes sur la carte de demi-pension, de faire un don à la caisse de solidarité de l'établissement ou de transférer le solde sur le compte d'un frère ou d'une sœur présente dans l'établissement.

Le formulaire de demande de remboursement doit être retourné rempli et signé par le responsable légal de l'élève accompagné obligatoirement de la carte magnétique. Dans le cadre d'un remboursement le RIB du responsable légal doit être agrafé au formulaire.

Toute démission est définitive.

ACCES ET FONCTIONNEMENT

Accès

L'accès se fait sur réservation et le paiement au ticket.

Carte d'accès

La première carte est délivrée gratuitement lors de l'inscription à la demi-pension, elle comporte votre nom et prénom (au recto) et votre numéro de compte (au verso). Elle reste **valide durant toute la scolarité** (de la 2nd au BTS) ; elle **doit donc être conservée** même pendant les vacances scolaires.

Cette carte est personnelle : elle ne peut être ni prêtée, ni cédée. Toute fraude est passible d'exclusion de la demi-pension.

La carte n'autorise d'un seul passage par jour.

En cas de dégradation, perte ou vol, sa disparition doit être signalée immédiatement au service de l'Intendance du Lycée ; **le remplacement de cette carte sera facturé 5 €** selon décision du conseil d'administration.

En cas d'oubli de votre carte, un passage vous sera accordé dans la limite d'un par mois par le service de l'intendance.

Réservation

La réservation est obligatoire pour accéder à la demi-pension.

Celle-ci peut se faire sur les bornes de réservation se trouvant dans le hall ou en ligne via le portail du prestataire d'accès accessible depuis le site internet ou l'ENT du lycée. Il est possible de réserver ou d'annuler sur plusieurs jours.

La fin des réservations ou annulations est fixé à 10h30, au delà les repas réservés seront facturés, consommés ou non. Aucun remboursement de repas réservé mais non consommé n'est possible.

En cas de non réservation, l'accès à la demi-pension ne sera pas autorisé.

Les services en ligne

Un code d'accès au portail du prestataire d'accès sera transmis en début d'année scolaire pour que vous puissions réserver ou annuler des repas et créditer le compte en ligne.

Horaires demi-pension :

Le service restauration est proposé en self-service et fonctionne du lundi midi au vendredi midi.

Les élèves ont le droit à une entrée, un plat, un fromage, un dessert.

Il est ouvert de 11 h 30 à 13 h 30 (fin du service), le réfectoire doit être libéré à 13h45.

Modalités financières

Le tarif du ticket est fixé par la région Ile de France, cf. pochette EquiTables.

Le compte est crédité à l'inscription pour 10 repas, tout rechargement de la carte doit être fait pour au minimum 10 repas.

Le paiement peut se faire :

- **par paiement en ligne** via le portail du prestataire d'accès accessible depuis le site internet ou l'ENT du lycée
- **par chèque à l'ordre du Lycée Elisa Lemonnier**, à déposer dans la boîte à lettre située à côté du bureau chargé de la demi-pension **avant 9h30 pour un enregistrement pour le jour même** en indiquant au dos du chèque les noms, prénoms et numéro de carte.
- **en espèces** auprès du bureau chargé de la demi-pension **avant 10 H 15 pour une utilisation le jour même.**

Aucun encaissement ne sera accepter au delà de 14h.

L'élève doit s'assurer que son compte est suffisamment approvisionné, l'accès sera interdit aux élèves n'ayant plus de crédits quelque soit le motif. Il pourra surveiller le solde de sa carte en consultant l'écran du distributeur de plateau.

Il est interdit de consommer en salle de restauration des repas ou tout produit provenant de l'extérieur.

Il est interdit d'utiliser la salle de restauration si on ne déjeune pas à la demi-pension.

Ce règlement intérieur s'applique à tous les usagers de la demi-pension qu'ils soient demi-pensionnaires ou externes déjeunant exceptionnellement.